



BELGIQUE

**Discours de S.E. Monsieur Karel De Gucht,
Ministre des Affaires étrangères
du Royaume de Belgique,
lors de la
62^{ème} Session
de l'Assemblée Générale des Nations Unies**

New York, le 1er octobre 2007

Vérifier au prononcé

Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies
One Dag Hammarskjöld Plaza, 41^{ème} étage, 885 Second Ave, New York, NY 10017
Tél. (212) 378-6300, Fax (212) 681-7618
E-mail: newyorkun@diplobel.be website <http://www.diplomatie.be/newyorkun>

Monsieur le Président,

Nous vivons dans un monde toujours plus complexe, aux défis toujours plus divers. Les réactions isolées ne sont plus suffisantes. Face à cette complexité, les Nations Unies devraient être non seulement un rempart contre l'arbitraire dans les relations internationales, mais surtout l'instrument d'une réaction efficace. Je me réjouis de voir que le consensus à ce sujet va dorénavant grandissant.

Le changement climatique a été l'objet d'une rencontre au plus haut niveau. Un Sommet du Conseil de Sécurité vient pour sa part d'examiner la situation en Afrique. Outre la paix et la sécurité internationale, les Nations Unies sont aujourd'hui confrontées à un large éventail de sujets. La lutte contre le terrorisme, les pandémies, les Droits de l'Homme, le désarmement, les mouvements migratoires, l'environnement, sont autant d'exemples de la diversité des champs d'action qui nécessitent un traitement multilatéral.

C'est avant tout dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité que le multilatéralisme a repris vigueur. J'en veux pour preuve les 18 opérations de maintien de la paix en cours et la centaine de milliers de casques bleus déployés sur le terrain. La Belgique est le témoin direct de cette évolution depuis son accession, début 2007, au Conseil de Sécurité; elle continuera à la consolider dans cette enceinte.

En Afrique, c'est au travers de l'ONU que la communauté internationale s'est investie activement dans la recherche d'une solution au Darfour, au Tchad et en République Centrafricaine, en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire.

En République démocratique du Congo, l'action de la MONUC a été cruciale dans le rétablissement de la paix et la mise sur pied d'institutions démocratiques. Le moment n'est pas venu de relâcher nos efforts. La situation fragile à l'Est de la RDC et la reprise des combats dans le Nord-Kivu, font peser des risques considérables sur le processus de stabilisation de ce pays. Les conséquences humanitaires sont dramatiques. De plus, le fléau du recrutement d'enfants soldats prend une nouvelle ampleur, comme nous l'a signalé le Secrétaire

général. Il nous faut urgemment une solution globale de la question, y compris dans sa dimension régionale, qui permettra aussi de mieux intégrer l'apport de la MONUC. Alors que les autorités congolaises préparent les élections locales qui permettront de consolider la culture démocratique à travers le pays, il importe d'y apporter tout notre soutien. La Belgique continuera à mobiliser l'attention de la communauté internationale sur ce dossier important.

Au Soudan, nous devons impérativement progresser dans la recherche d'une solution politique pour le Darfour. J'encourage toutes les parties à mettre à profit la Conférence de Tripoli pour identifier les objets du conflit tels que la répartition des richesses et le partage du pouvoir et à jeter les bases d'un accord durable. Le déploiement de la force de maintien de la paix devra s'accélérer, avec la pleine coopération du gouvernement soudanais. En outre, nous devons continuer à consolider la réconciliation entre le Nord et le Sud du pays.

Par ailleurs, cette dernière année, le rôle des organisations régionales s'est sensiblement développé dans la gestion des crises. L'Union africaine s'est investie tant en Somalie qu'au Darfour, où de nouvelles formes de coopération avec l'ONU se développent. La force hybride en est un exemple. Quant à l'Union européenne, elle a soutenu les efforts de la MONUC en RDC. Elle contribuera également à la résorption de la crise humanitaire au Tchad et en République centrafricaine par l'envoi d'une force militaire en appui aux missions de l'ONU dans la région. La Belgique y participera. L'Union européenne a aussi développé une coopération étroite avec l'Union africaine, dont elle soutient les efforts de gestion de crises tout en veillant au renforcement de son efficacité. De façon générale, nous ne pouvons que saluer cet apport régional et la complémentarité croissante qui s'est instaurée entre les Nations Unies, l'Union africaine et l'Union européenne.

En ce qui concerne le Kosovo, il est en revanche regrettable que le Conseil de sécurité, en juin dernier, n'ait pu assumer sa responsabilité dans une question dont la solution est essentielle pour la paix et la stabilité en Europe. J'encourage vivement les deux parties à saisir l'occasion qui leur est donnée de parvenir à un compromis. Cette question est urgente. Le statu quo n'est pas une option. Nous le savons tous. Faute d'un accord entre les parties, l'Europe devra à son tour assumer ses responsabilités.

Au Moyen Orient, la communauté internationale s'est mobilisée pour contribuer à la solution de la crise au Liban. En prolongeant d'une année le mandat de la FINUL, à laquelle la Belgique participe avec près de 400 militaires, elle a reconnu son apport à la résolution de crise. Mais le blocage politique actuel est préoccupant. Toutes les parties doivent faire montre de responsabilité. Les institutions doivent à nouveau fonctionner normalement, à commencer par l'élection du Président selon le processus constitutionnel et dans les échéances prescrites, sans interférence étrangère. Le nouvel attentat, qui a coûté la vie au député Antoine Ghanem et à neuf autres personnes, montre à quel point l'impunité menace la stabilité du pays. La mise en place du Tribunal Spécial pour le Liban témoigne du soutien que le système multilatéral est prêt à apporter à la lutte contre cette impunité.

Dans le conflit israélo-palestinien, ni la poursuite des tirs de roquettes sur la population israélienne, ni la dégradation des conditions de vie des Palestiniens de Gaza ne sont acceptables. La situation est paradoxale. D'une part la communauté internationale, et en premier l'Europe, injecte des sommes colossales pour empêcher une crise humanitaire. D'autre part, la bande de Gaza est artificiellement empêchée de fonctionner sur le plan économique, du fait de la fermeture des points de passage comme Karni et Rafah. Nous partageons par ailleurs la préoccupation exprimée par le Secrétaire général après l'annonce de mesures qui pourraient frapper l'ensemble de la population de la bande de Gaza. Les rencontres régulières entre dirigeants palestinien et israélien constituent un développement encourageant, après tant d'années d'incompréhension et d'absence de dialogue réel. J'espère que des avancées concrètes pourront être engrangées d'ici la réunion internationale prévue avant la fin de cette année. La Belgique soutiendra activement tout progrès dans le processus de paix.

Le Conseil de sécurité a récemment renforcé le mandat des Nations Unies en Irak. Les Nations Unies peuvent en effet jouer un rôle clé en matière d'urgence humanitaire, de coopération régionale, et de réconciliation nationale. Mais leur action sera tributaire des conditions de sécurité et il faudra qu'elles puissent véritablement compter sur le soutien que leur ont exprimé la communauté internationale, ainsi que le gouvernement irakien et ses voisins, à l'occasion de la réunion du 22 septembre dernier.

Dans le dossier nucléaire iranien, la Belgique a dès le départ défendu une approche multilatérale. Nous devons en effet utiliser de manière résolue les mécanismes multilatéraux que sont l'AIEA et le Conseil de sécurité, pour atteindre des résultats tangibles. Par le passé, l'Iran a manqué à ses obligations de transparence sur ses activités nucléaires. Pour rétablir la confiance et faire usage au mieux des capacités objectives de vérification de l'AIEA, il devra respecter entièrement les prescriptions de l'accord de garanties et du protocole additionnel. Les mesures demandées par les résolutions du Conseil de sécurité vont toutefois au-delà de ces prescriptions et visent à créer les conditions pour rétablir la confiance internationale à l'égard du programme nucléaire iranien. Le respect entier et immédiat de ces résolutions par l'Iran est une condition pour la reprise du dialogue, qui avait dû s'interrompre en 2005. Il en va aussi de la crédibilité du Conseil de sécurité.

En Asie, la mission de bons offices du Secrétaire général nous a permise de suivre de près la situation au Myanmar. Les récentes manifestations témoignent de la détermination de la population. Elles devraient enfin inciter le gouvernement à entamer un dialogue inclusif en vue de restaurer la démocratie au Myanmar. Le recours à la violence est inadmissible.

Monsieur le Président,

Au-delà de la résolution des crises, des progrès se manifestent également en matière de consolidation de la paix. La communauté internationale doit rester vigilante. Le coût d'un désintérêt trop rapide dépasse toujours de très loin l'investissement dans la consolidation de la paix. Le succès réel de la Commission de consolidation de la paix sera jugé à l'aune de la stabilisation à long terme des pays dont elle traite actuellement, le Burundi et la Sierra Leone. L'adoption récente de recommandations concrètes suite à la détérioration de la situation politique au Burundi, témoigne de sa capacité accrue de réagir en temps réel aux événements qui risquent de compromettre la stabilisation des pays dont elle est saisie. Au Burundi, en effet, le dialogue doit à tout prix se poursuivre pour surmonter les blocages politiques qui entravent le bon fonctionnement des institutions et tous les efforts doivent être entrepris pour amener le FNL à reprendre au plus tôt des négociations constructives avec le gouvernement.

Monsieur le Président,

Trois des opérations de maintien de la paix les plus récentes et les plus coûteuses ont été déployées dans des pays où les conflits étaient alimentés par les l'exploitation illégale des ressources naturelles - la RDC, le Liberia et le Sierra Leone. Cela illustre bien le besoin urgent de développer les mécanismes pour mettre fin au lien entre exploitation illégale des ressources naturelles et conflits.

Nous avons fait de cette problématique le thème de notre présidence au Conseil de sécurité en juin dernier et identifié diverses pistes d'action. Il faut, par exemple, renforcer la capacité du secrétariat à traiter de ces questions, préciser le cas échéant les mandats des Opérations de maintien de la Paix, cibler davantage l'action des comités de sanction et consolider la mécanique des groupes d'experts. Nous entendons poursuivre dans les mois qui viennent nos efforts dans ce domaine, qui touche tant à la sécurité qu'au développement, et espérons pouvoir compter sur votre appui.

L'attention que nous portons à la gestion des crises et à la consolidation de la paix ne peut diminuer l'importance que nous devons réserver à la diplomatie préventive. Je salue les initiatives du Secrétaire général dans ce domaine : le renforcement des capacités de médiation des Nations Unies ainsi que le rehaussement des mandats relatifs à la prévention du génocide et des atrocités de masse et à la responsabilité de protéger. Il nous faudra également opérationnaliser ce concept.

Les conflits affectent les populations civiles bien longtemps après la fin des hostilités. La prévention des conflits ne saurait négliger la sécurité humaine. Voilà pourquoi notre pays s'efforce de promouvoir un instrument international sur les armes à sous-munitions et pourquoi il soutient les négociations sur un traité sur le commerce des armes. C'est aussi pourquoi nous menons une action contre le recrutement et l'utilisation d'enfants-soldats.

La prévention des crises passe aussi par le développement. Il faut parvenir à offrir à chacun l'opportunité de choisir sa voie dans la dignité. A défaut, la frustration n'a souvent d'autre exutoire que la violence. Les objectifs de

développement du millénaire et la lutte contre la pauvreté restent donc un défi majeur. Dans ce contexte, la Belgique accorde une importance particulière à la bonne gouvernance. Elle a organisé en mars dernier, en coopération avec la Banque mondiale et l'OCDE, une Conférence internationale à Bruxelles portant sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Celle-ci a mis en lumière le potentiel dans ce domaine des partenariats triangulaires entre donateurs, pays bénéficiaires et secteur privé qui reste à explorer, y compris pour les Nations-Unies.

La pauvreté oblige aussi de nombreux migrants à quitter leur pays, faute d'autres choix. La Belgique a organisé, en juillet 2007, en présence du Secrétaire général des Nations Unies, le premier forum mondial sur la migration et le développement, une nouvelle occasion de démontrer notre ferme engagement multilatéral. Il y est apparu que la migration légale peut constituer une opportunité, tant pour les pays d'origine que pour les pays de destination. En outre le développement peut aussi favoriser une migration par choix plutôt que par nécessité, moyennant la bonne coopération entre les pays concernés. La Belgique assurera le suivi de cette initiative avec les Philippines qui organiseront le deuxième forum mondial en 2008.

Monsieur le Président,

Les Droits de l'Homme constituent l'un des piliers de notre sécurité collective. Il est essentiel de veiller à leur respect, en toutes circonstances. D'où l'importance que nous avons attachée en 2005 à une réforme en profondeur de l'ancienne Commission des droits de l'homme. A ce stade toutefois, je suis au regret de constater que le nouveau Conseil ne répond à nos attentes. Un accord institutionnel a certes pu être conclu parmi les membres du Conseil des Droits de l'homme en juin dernier à Genève, mais au prix de difficiles concessions. La capacité du Conseil de réagir sans tarder aux violations des droits de l'homme s'en trouvera compromise.

Monsieur le Président,

Le multilatéralisme refait surface. Il ne reste cependant qu'une méthode, pas un but en soi. Et cette méthode peut décevoir si elle ne permet pas d'engranger des

résultats. Nous devons donc disposer de l'instrument qui permettra de l'animer et adapter l'ONU à l'environnement actuel. Les objectifs que nous souhaitons tous réaliser dépendent d'une organisation moderne bien adaptée, bien équipée et bien gérée. Il nous faudra entre autres, consolider les bases d'un Secrétariat responsable et professionnel.

La cohérence de l'ensemble du système des Nations Unies se révèle à cet égard aussi indispensable. L'exercice de réforme en cours pour renforcer la cohérence de l'action de développement des Nations Unies sur le terrain a pour objectif essentiel de renforcer son efficacité au bénéfice des pays en développement.

Il est par ailleurs regrettable qu'au terme de longues années nous n'ayons pu progresser davantage dans la voie d'une réforme – pourtant indispensable – du Conseil de sécurité. Une nouvelle méthode de travail s'impose sans doute. Elle devrait nous permettre de sortir le débat de groupes de travail techniques à New York où il s'est enlisé et d'associer davantage les capitales et les niveaux politiques. Je suggère par conséquent de nommer un Envoyé Spécial de haut niveau pour la Réforme du Conseil de Sécurité qui serait chargé de mener ces consultations et de nous faire une proposition. Pour ma part, j'ai une nette préférence pour une formule qui consisterait dans un premier temps à adjoindre au Conseil de nouveaux sièges « semi-permanents », sans modifier l'équilibre actuel entre membres permanents et non-permanents. A terme, les permanents accepteraient de renoncer à leur droit de veto.

Les Nations Unies doivent servir l'intérêt général de la collectivité des Etats membres, mais aussi des populations qu'ils représentent. Elles ne pourront réussir que si les Etats parviennent à transcender la somme de leurs intérêts particuliers. Il revient à chacun de nous de faire preuve de la vision nécessaire pour mettre notre Organisation au service du bien commun.

Merci Monsieur le Président.